

# FINANCEMENT DE LA FORMATION

## Notice à conserver



RÉGION  
NORMANDIE

**Avant d'entrer en institut de formation sanitaire ou sociale en Normandie, vous devez impérativement vous assurer du mode de financement de votre formation et de vos ressources<sup>(1)</sup> pendant la durée de votre formation**

VOUS ETES	QUI FINANCE VOTRE FORMATION ? <sup>(2)</sup>
En poursuite de scolarité : - Titulaire du baccalauréat depuis moins de 4 ans ou - En études (scolarité sans interruption pendant plus d'une année)	Région
Demandeur d'emploi sans emploi	Région
Salarié en CDD (droit privé ou public) ou Salarié en CDI inférieur ou égal à 24h / semaine	ou OPCO <sup>(3)</sup> (si éligible)
Salarié en CDI supérieur à 24h / semaine	Employeur ou OPCO
Contrats aidés, Contrat de Sécurisation Professionnelle, service civique	Région
Agent de la fonction publique (titulaire, stagiaire, contractuel en CDI, en disponibilité, inscrit ou non à Pôle-Emploi)	Pas de financement régional
En formation financée par la Région	Vous-même <sup>(4)</sup>
Dans une autre situation	Vous-même

(1) Ressources : bourse régionale sur critères sociaux, allocation chômage, maintien de rémunération, ...

(2) Conformément aux règles de financement régionales en vigueur à compter de septembre 2020 et sous réserve de modifications

(3) OPCO : Opérateurs de Compétences (Santé, Cohésion Sociale, ANFH, Dispositif de transition professionnelle ...)

(4) Cf paragraphe 2.5 « délai de carence » des règles de financement régionales

**Votre situation sera appréciée  
au moment de votre confirmation d'entrée en formation.**

**En cas de non production des pièces demandées dans les délais impartis,  
le coût de la formation vous sera facturé**



## MON PARCOURS

Je m'inscris en formation (sélection, parcoursup...)

Je me renseigne sur les modalités de financement de la formation envisagée (<https://parcours-metier.normandie.fr/fss-se-former-aux-metiers-de-la-sante-et-du-social>)

Je suis admis(e) en formation

Je confirme mon inscription

Quel est mon statut ?

Je fournis les pièces justificatives

Je m'assure du mode de financement de mon parcours

J'entre en formation

Je suis diplômé-e

## RÈGLES DE FINANCEMENT DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Félicitations, vous êtes accepté(e) en institut de formation sanitaire ou sociale !

Votre statut est considéré le jour où vous confirmez votre entrée à l'institut de formation

Je suis en poursuite de scolarité  
(j'ai obtenu mon baccalauréat depuis moins de 4 ans ou je suis en études sans interruption pendant plus d'une année)



Je fournis mes certificats de scolarité et/ou la copie de mon baccalauréat à l'institut de formation

Je suis demandeur-euse d'emploi sans emploi



Je fournis un justificatif Pôle Emploi à l'institut de formation

Je suis en CDD ou  
Je suis en CDI (d'une durée ≤ 24h/semaine ou 104h/mois)



Je fournis une copie de mon contrat de travail à l'institut de formation

Je suis en CDI d'une durée > 24h/semaine ou 104h/mois



Je constitue un dossier de demande de financement auprès de mon employeur ou d'un OPCO

Je suis en formation financée par la Région



Un délai de carence de 10 mois s'applique avant de pouvoir bénéficier d'un nouveau financement régional

Je suis retraité(e) ou j'ai dépassé l'âge légal de départ à la retraite



Je ne suis éligible à aucun financement

Ma formation est financée par la Région Normande

Ma formation est financée par mon employeur ou un OPCO

Je m'autofinance

Je dispose d'un droit à financement égal à la durée de formation – l'équivalent d'une année de formation supplémentaire en cas de redoublement ou de suspension pour motif considéré comme légitime

La durée du financement est fixée par mon organisme financeur

Je m'assure de disposer de ressources pendant la formation